

COMMUNE DE MERVILLE
31330

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2010 A 18 H 00

L'An Deux Mille Dix

Et le Huit Septembre à Dix Huit heures,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Fernand BENTANAX, Maire de Merville.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-François HACHE.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs : Fernand BENTANAX, Jean-François HACHE, Chantal AYGAT, Patricia POUTREL, Jean-François LARROUX, Myriam DAVID, Bernard TAGNERES, Guy GENDRE, Marie-Thérèse TRECCANI, Roger MARTY, Gilles MARTIN, Jean-Luc FOURQUET, Cécile LABORDE, Marie-Line FAURIE, Thierry VIGNOLLES, Julien COLTRO, Geneviève PONDICQ, René BEGUE, Marie-Claude LEFEVRE.

Etaient absents et excusés :

- Madame Laure GIRAUD,
- Madame Nicole SUDRES.

ayant donné procuration :

- Madame Patricia NAVERI à Madame Geneviève PONDICQ,
- Monsieur Yves VERSAPUECH à Monsieur Julien COLTRO,
- Madame Odile ALAUX à Madame Marie –Claude LEFEVRE,
- Monsieur Eric SANTAMANS à Monsieur Fernand BENTANAX,
- Madame Anne-Marie DURRIS à Monsieur Jean-François LARROUX.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour suivant :

Approbation du Conseil Municipal du 18 Juin 2010.

AFFAIRES GENERALES

- Motion sur le franchissement de la Garonne.
- Motion contre les projets de fermeture des implantations territoriales de la Direction Départementale des Territoires.
- Soutien à la réhabilitation du Château de Bonrepos Riquet.

FINANCES

- Convention de fonds de concours avec la Communauté de Communes Save et Garonne pour les travaux de trottoirs de la rue de Rambeau et de la rue Joseph Bon.

URBANISME

- Création de la Zone d'Aménagement Différé.
- Intégration du lotissement « Les Jardins du Juge » dans le domaine public communal.

RESSOURCES HUMAINES

- Création d'un poste de chargé de communication dans le cadre d'un dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi « Passerelle ».

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES GENERALES

- Motion sur le franchissement de la Garonne.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de franchissement de la Garonne (création de la RD 929) actuellement en préparation par le Conseil Général de la Haute-Garonne.

Il considère que la poursuite de ce projet présente une opportunité pour l'avenir, en tant qu'ouvrage majeur structurant du nord du département. Il permettra, entre autres, le désengorgement d'axes routiers surchargés (traversée d'Ondes, contournement de Grenade) : prévision de trafic de 20 800 véhicules par jour en moyenne en 2015 sur la RD 929.

Les enjeux de réalisation de ce programme sont de plusieurs ordres :

- Enjeu économique et démographique : l'objectif est de densifier le réseau de voirie et son maillage pour soutenir l'important développement des communes du nord-ouest de l'agglomération toulousaine.

- Enjeu environnemental : il s'agit d'améliorer les conditions de circulation pour limiter la pollution atmosphérique et les nuisances.

- Enjeu sécuritaire : l'objectif est de sécuriser les déplacements sur le secteur.

Il va dans le sens des orientations de développement économique et d'aménagement de l'espace de la Communauté de Communes Save et Garonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Se prononce en faveur de la poursuite du projet de franchissement de la Garonne.

- Motion contre les projets de fermeture des implantations territoriales de la Direction Départementale des Territoires.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les dernières informations émanant des responsables de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne font état d'une suppression à terme des services de proximité installés à Carbonne, Grenade, Muret, Toulouse - Lalande et Villefranche.

Après les tribunaux de Saint-Gaudens et de Villefranche de Lauraguais, les fermetures de services postaux, d'antennes Erdf / Grdf, d'antennes de la CPAM, de certaines trésoreries..., cette nouvelle perspective conduit encore à voir l'Etat se retirer du territoire en supprimant ses services de proximité qui assurent l'instruction des actes d'urbanisme, l'ATESAT, le conseil, l'aménagement et le développement durable, l'ingénierie d'appui territorial et un ensemble de missions relevant d'un engagement dû aux communes.

Cette mesure conduit fatalement à une forte augmentation des charges pour les collectivités locales avec des répercussions possibles sur les ménages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite de Monsieur le Préfet et des responsables administratifs de cette direction, la suppression de ce projet et le maintien des structures territoriales présentes sur l'ensemble du territoire départemental avec la garantie de pérennité des missions et des emplois.

- Soutien à la réhabilitation du Château de Bonrepos Riquet.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Fondation du Patrimoine lance une collecte de fonds pour la restauration du Château de Bonrepos-Riquet. Cette collecte est intitulée « Opération 200 000 pixels » et s'opère sous la forme d'acquisition de pixels qui composent l'image du Château.

Il propose que la commune de Merville participe à l'acquisition de trois pixels, chacun d'une valeur de 100,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention :

- Accepte d'acquérir trois pixels, sous la forme d'un don à la Fondation du Patrimoine, pour un montant total de 300 € pour participer à la rénovation du Château de Bonrepos-Riquet.

FINANCES

- Convention de fonds de concours avec la Communauté de Communes Save et Garonne pour les travaux de trottoirs de la rue de Rambeau

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes Save et Garonne est compétente pour réaliser les travaux de trottoirs sur les voies communales. Afin de financer ces opérations spécifiques, un fonds de concours communal doit être mis en place qui, conjugué avec le Fonds de Compensation de la TVA, la subvention du Conseil Général au titre de l'édilité et les fonds propres de la Communauté de Communes, permet d'équilibrer ces investissements.

En l'espèce, afin de financer les travaux de trottoirs de la rue de Rambeau, il convient de signer avec la Communauté de Communes une convention de fonds de concours pour un montant de 9 661 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la mise en place d'un fonds de concours de 9 661 € pour la réalisation de travaux de trottoirs rue de Rambeau.

- Autorise M. le Maire à signer la convention et toutes pièces afférentes.

- Convention de fonds de concours avec la Communauté de Communes Save et Garonne pour les travaux de trottoirs de la rue Joseph Bon.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes Save et Garonne est compétente pour réaliser les travaux de trottoirs sur les voies communales. Afin de financer ces opérations spécifiques, un fonds de concours communal doit être mis en place qui, conjugué avec le Fonds de Compensation de la TVA, la subvention du Conseil Général au titre de l'édilité et les fonds propres de la Communauté de Communes, permet d'équilibrer ces investissements.

En l'espèce, afin de financer les travaux de trottoirs de la rue Joseph Bon, il convient de signer avec la Communauté de Communes une convention de fonds de concours pour un montant de 11 693 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la mise en place d'un fonds de concours de 11 693 € pour la réalisation de travaux de trottoirs rue Joseph Bon.
- Autorise M. le Maire à signer la convention et toutes pièces afférentes.

URBANISME

- Création de la Zone d'Aménagement Différé.

Dans le cadre du projet de développement territorial de la Communauté de Communes Save et Garonne et dans le cadre du Schéma Territorial des Infrastructures Economiques du Pays Tolosan, l'une des opérations d'intérêt majeur concerne la réalisation d'un parc d'activités dédié à la valorisation des agro-ressources (biomatériaux, biomolécules) et à l'éco-construction.

Ce projet, retenu comme l'un des deux projets stratégiques majeurs du secteur central du Pays Tolosan, prévoit l'aménagement de nouveaux espaces d'activités sur le territoire de la Commune de Merville.

Dans le but de préserver la maîtrise du foncier sur cette future zone, la Communauté de Communes Save et Garonne sollicite le Conseil Municipal afin qu'il autorise Monsieur le Maire à engager les démarches de création de la zone d'aménagement différé auprès de Monsieur le Préfet de la Haute Garonne (article L 212-1 du Code de l'Urbanisme).

Il est également proposé de déléguer le droit de préemption, dans le périmètre de la ZAD, à la Communauté de Communes Save et Garonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur Le Maire à solliciter de Monsieur Le Préfet de la Haute-Garonne la création d'une Zone d'Aménagement Différé dont le périmètre est défini sur le plan ci-après annexé.
- Accepte de déléguer à la Communauté de Communes Save et Garonne le droit de préemption destiné à être exercé sur cette ZAD.

- Intégration du lotissement « Les Jardins du Juge » dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes Save et Garonne est compétente pour réaliser les travaux de trottoirs sur les voies communales. Afin de financer ces opérations spécifiques, un fonds de concours communal doit être mis en place qui, conjugué avec le Fonds de Compensation de la TVA, la subvention du Conseil Général au titre de l'édilité et les fonds propres de la Communauté de Communes, permet d'équilibrer ces investissements.

En l'espèce, afin de financer les travaux de trottoirs de la rue Joseph Bon, il convient de signer avec la Communauté de Communes une convention de fonds de concours pour un montant de 11 693 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la mise en place d'un fonds de concours de 11 693 € pour la réalisation de travaux de trottoirs rue Joseph Bon.
- Autorise M. le Maire à signer la convention et toutes pièces afférentes.

RESSOURCES HUMAINES

- Création d'un poste de chargé de communication dans le cadre d'un dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi « Passerelle ».

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer un emploi de chargé de communication dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi « Passerelle ».

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans pour leur permettre d'acquérir une première expérience professionnelle transférable dans le secteur marchand.

La Mission Locale Haute-Garonne a déléguation de l'Etat pour la mise en oeuvre de cette mesure.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation de l'Assemblée pour signer la convention à venir avec l'Etat ainsi que le contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois, renouvelable une fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de créer un poste de chargé de communication dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi « Passerelle ».

- Précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois, renouvelable une fois, après renouvellement de la convention.

- Précise que la durée du travail est fixée à 35h hebdomadaires.

- Indique que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

- Autorise M. le Maire à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du recensement de la population 2011 ;

- Présentation du repas des aînés qui aura lieu le 12 Décembre 2010 ;

- Illuminations de Noël : montage semaine 49 – démontage semaine 1 ;

- Concernant le site internet – Accord de principe sur le logo de la commune.

- Pas de possibilité d'augmenter le nombre d'arrêts scolaires sur la Route de l'Hippodrome et sur la Route de la Côte Rouge.

L'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire remercie les présents et lève la séance à 20 heures 30.

Fait à MERVILLE, le 25 Octobre 2010